

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 7 mars 2016 à 20 h en la salle des délibérations du conseil.

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
  - 3.1 Procès-verbal du 1<sup>er</sup> février 2016
4. Finances
  - 4.1 Approbation du paiement des comptes
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Subventions, commandites et demandes
  - 6.1 Demande de l'École Secondaire P-G. Ostiguy
  - 6.2 Invitation Chambre de Commerce au cœur de la Montérégie – Soirée Casino
7. Avis de motion, lecture et adoption de règlements
  - 7.1 ~~Avis de motion : règlement 2016-211 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de modifier la grilles des usages de la zone AI-02 et de modifier les limites de la zone AI-02 au détriment de la zone A-11 (situé à la jonction de la Grande-Caroline et de la Petite-Caroline comprenant les numéros civiques 1201, 1205 et 1215 la Grande-Caroline) RETIRÉ~~
  - 7.2 ~~Adoption du premier projet : règlement 2016-211 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de modifier la grilles des usages de la zone AI-02 et de modifier les limites de la zone AI-02 au détriment de la zone A-11 RETIRÉ~~
  - 7.3 Avis de motion : règlement 2016-212 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de modifier la grilles des usages de la zone I-01 et de modifier les limites des zones A-01, A-03 et I-01 (*situé sur le chemin de Marieville comprenant notamment les entreprises La Pommeraie d'or et Constellations Brands*)
  - 7.4 Adoption du premier projet : règlement 2016-212 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de modifier la grille des usages de la zone I-01 et de modifier les limites des zones A-01, A-03 et I-01
  - 7.5 Avis de motion : règlement 2016-213 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de modifier la grille des usages de la zone I-03 (*situé sur la Grande-Caroline, notamment les terrains de l'entreprise A. Lasonde inc.*)
  - 7.6 Adoption du premier projet : règlement 2016-213 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de modifier la grille des usages de la zone I-03
  - 7.7 Avis de motion : règlement 2016-214 décrétant un mode de tarification pour le

financement des dépenses pour les travaux réalisés sur le cours d'eau Meunier

8. Administration et greffe
  - 8.1 Vente pour non-paiement de taxes par la MRC de Rouville
  - 8.2 Annulation de taxes municipales
  - 8.3 Projet 3<sup>ième</sup> filtre – Décompte progressif #8 – Paiement et acceptation définitive
  - 8.4 Demande de reconduction des divisions en districts électoraux
9. Ressources humaines
  - 9.1 Embauche d'une inspectrice municipale
10. Urbanisme
  - 10.1 Demande CPTAQ, projet de puits
  - 10.2 PIIA - 1095 rue Principale
  - 10.3 PIIA - 1111 rue Principale
  - 10.4 Projet intégré - 1111, rue Principale
11. Voirie
  - 11.1 Contrat d'entretien des bornes fontaines
12. Eau potable / Eaux usées
  - 12.1 Phase 2 – Nouvelle source d'eau potable – Secteur McArthur
  - 12.2 Remplacement de la pompe de distribution #4 à l'usine de filtration
  - 12.3 Réparation de la pompe de puisard à l'usine de filtration
  - 12.4 Achat d'un débitmètre électromagnétique pour le puits Bessette
13. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
14. Période de questions réservée à l'assistance
15. Levée de la séance.

## **Procès-verbal**

### **Ouverture**

La session est ouverte, sous la présidence du maire, M. Alain Brière, à 20 h.

Sont présents :      Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district #1  
                              Monsieur Michel Arseneault, conseiller au district # 2  
                              Monsieur Éric Fortin, conseiller au district #3  
                              Monsieur Normand Lacroix, conseiller au district #4  
                              Monsieur Pierre Dion, conseiller au district #5  
                              Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice-générale et secrétaire-trésorière.

**16-03-2843**

### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé, en laissant l'item « *Autres sujets d'intérêts pour la*

*municipalité » ouvert.*

Vote pour : 6

Vote contre :

**16-03-2844**

**Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> février 2016**

Il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016 tel que rédigé.

Vote pour : 6

Vote contre :

**16-03-2845**

**Approbation du paiement des comptes**

Il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'approuver la liste des comptes du budget des activités financières au 7 mars 2016;

Pour un montant total de 163 494.31 \$

D'approuver la liste des déboursés payés d'avance au 7 mars 2016 au montant de 147 170.47 \$;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à les payer.

Vote pour : 6

Vote contre :

**16-03-2846**

**Demande de l'École Secondaire P-G Ostiguy (projets multimédias)**

Il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu de donner un montant de 1000 \$ à titre de subvention pour les projets multimédias de l'école secondaire P-G Ostiguy.

Vote pour : 6

Vote contre :

**16-03-2847**

**Invitation de la Chambre de Commerce au Cœur de la Montérégie – Soirée Casino**

Il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu d'acheter 2 billets au montant de 30.00\$ chacun pour la Soirée Casino du 19 mars prochain organisé par la Chambre de Commerce au Cœur de la Montérégie et au profit de l'Association des Pompiers Auxiliaires de la Montérégie.

Vote pour : 6

Vote contre :

**Avis de motion : règlement 2016-211 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de modifier la grille des usages de la zone AI-02 et de modifier les limites de la zone AI-02 au détriment de la zone A-11**

*Après discussion le conseil annule cet avis de motion ainsi que tout le processus pouvant en découler.*

**Adoption du premier projet : règlement 2016-211 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de modifier la grille des usages de la zone AI-02 et de modifier les limites de la zone AI-02 au détriment de la zone A-11**

*Annulé - Voir point précédent.*

**16-03-2848**

**Avis de motion : règlement 2016-212 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de modifier la grille des usages de la zone I-01 et de modifier les limites des zones A-01, A-03 et I-01**

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur Éric Fortin que lors d'une assemblée ultérieure, sera présenté pour adoption le règlement 2016-212 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de modifier la grille des usages de la zone I-01 et de modifier les limites des zones A-01, A-03 et I-01 et ce, sans dispense de lecture.

16-03-2849

**Adoption du premier projet : Règlement 2016-212 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de modifier la grilles des usages de la zone I-01 et de modifier les limites des zones A-01, A-03 et I-01**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE une demande d'exclusion a été déposé auprès de la CPTAQ (commission de projection du territoire agricole du Québec) et cette dernière a donner une réponse favorable;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 mars 2016, avec dispense de lecture, et ce, conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'adopter le premier projet du règlement numéro 2016-212 décrétant et statuant ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

La grille des usages principaux et des normes, qui fait l'objet de l'annexe A du règlement de zonage 2003-052, est modifiée pour la zone I-01 par l'ajout des usages commerciaux suivants :

« classe A-1 récréatif, classe A-3 clubs sociaux, classe A-4 récréation intérieure, classe B-1 bureaux, classe B-2 services, classe B-3 vente au détail, classe C-1 hébergement, classe C-2 gîte du passant, classe C-3 restauration et classe C-4 casse-croûte »

Les grilles des usages principaux et des normes modifiées sont citées au présent règlement comme annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 3**

Le plan de zonage, qui fait l'objet de l'annexe B du règlement de zonage 2003-052, est modifié de manière à revoir les limites des zones A-01, A-03 et I-01.

Le plan de zonage modifié est cité au présent règlement comme annexe 2 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 4**

Par mesure de pré

**ARTICLE 5**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

*Les annexes et plans de zonage font partis du présent règlement comme s'ils étaient produits au long.*

Le conseil municipal désire qu'il soit inscrit au procès-verbal que le manque d'eau potable à Rougemont inquiète quant à la possibilité d'installer une autre usine de transformation / embouteillage ou autre usage nécessitant une grande quantité d'eau.

Vote pour : 6

Vote contre :

16-03-2850

**Avis de motion : règlement 2016-213 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de modifier la grille des usages de la zone I-03**

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur Jeannot Alix que lors d'une assemblée ultérieure, sera présenté pour adoption le règlement 2016-213 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de modifier la grilles des usages de la zone I-03 et ce, sans dispense de lecture.

16-03-2851

**Adoption du premier projet : Règlement 2016-213 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de modifier la grille des usages de la zone I-03**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 mars 2016, avec dispense de lecture, et ce, conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu d'adopter le premier projet du règlement numéro 2016-213 décrétant et statuant ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

La grille des usages principaux et des normes, qui fait l'objet de l'annexe A du règlement de zonage 2003-052, est modifiée pour la zone I-03 par l'ajout de l'usage habitation « classe E – mobile, modulaire ».

De plus, pour l'usage « classe E – mobile, modulaire », la note suivante est ajoutée :

« [2] limité aux maisons mobiles servant de résidences de ferme ou d'industrie ».

Les projets intégrés seront également permis dans la zone I-03.

Les grilles des usages principaux et des normes modifiées sont citées au présent règlement comme annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Vote pour : 6

Vote contre :

16-03-2852

**Avis de motion : règlement 2016-214 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses pour les travaux réalisés sur le cours d'eau Meunier**

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur Bruno Despots que lors d'une assemblée ultérieure, sera présenté pour adoption le règlement 2016-214 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses pour les travaux réalisés sur le cours d'eau Meunier et ce, sans dispense de lecture.

16-03-2853

**Vente pour non-paiement de taxes par la MRC de Rouville**

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'approuver l'état des taxes à recevoir comportant des arrérages pour l'année 2014 et d'autoriser l'envoi à la MRC de Rouville pour fins de ventes pour non-paiement de taxes municipales, les comptes qui comporteront encore un solde impayé pour cette année en date du 18 mars 2016. Il est de plus résolu unanimement d'énoncer que le taux d'intérêt annuel sur le retard en paiement de taxes est de 10% et d'autoriser l'enchérissement sur les immeubles en vente pour non-paiement de taxe, par l'entremise de la directrice générale, Madame Kathia Joseph, et ce, sans dépasser le montant dû en taxes en capital et intérêts et autres frais, ainsi que toutes autres créances reliées auxdits immeubles.

Vote pour : 6

Vote contre :

16-03-2854

**Annulation de taxes municipales**

Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'annuler les soldes de taxes pour les dossiers matricules suivants, étant des dossiers annulés ou des dossiers dont les propriétaires sont inconnus :

- 4137-50-3110.00.0000 – 44.01\$
  - 4138-24-1694.00.0000 – 74.69\$
  - 3635-79-8332.00.0048 – 47.14\$
  - 3932-99-4259.00.0000 – 0.26\$
  - 3933-61-6513.01.0000 – 2.77\$
  - 4033-00-1831.00.0000 – 1.01\$
  - 4033-44-9755.00.0050 – 97.32\$
  - 4033-44-9755.00.0114 – 26.76\$
  - 4033-44-9755.00.0165 –116.28\$
  - 4033-44-9755.00.0182 – 69.73\$
  - 4033-44-9755.00.0295 – 22.54\$
  - 4033-44-9755.00.0305 –147.06\$
- Total : 649.54\$

Vote pour : 6

Vote contre :

16-03-2855

**Projet 3<sup>ième</sup> filtre – Décompte progressif #8 – Paiement et acceptation définitive**

Il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu d'accepter le décompte progressif # 8 de la firme BPR pour les travaux du 3<sup>ième</sup> filtre à l'usine de filtration et de libérer la retenue contractuelle de 18 511.93\$, le tout payable à même la subvention de la TECQ.

Vote pour : 6

Vote contre :

16-03-2856

**Demande de reconduction des divisions en districts électoraux**

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2008-094 concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux;

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se prévaloir du droit de reconduire la même division en districts électoraux que celle du règlement 2008-094;
- CONSIDÉRANT QUE le nombre d'électeurs dans un district ne doit être ni supérieur, ni inférieur de plus de 25% au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs de la municipalité par le nombre de districts;
- CONSIDÉRANT QUE tous les districts respectent le point précédent lorsque l'on ajoute les électeurs non-domiciliés, tel que prévu par la loi;
- CONSIDÉRANT QUE les articles 9,11 et 12 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu que soit reconduite la même division en districts électoraux que celle du règlement 2008-094.

Vote pour : 6

Vote contre :

**16-03-2857**

**Embauche d'une inspectrice municipale**

Il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu d'embaucher Madame Maude Boivin, résidante de St-Angèle-de-Monnoir au poste d'inspectrice municipale à temps partiel (3 jours semaine) pour une période d'un an, au salaire et aux conditions préalablement établit.

Vote pour : 6

Vote contre :

**16-03-2858**

**Demande CPTAQ, projet de puits**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Rougemont s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, une autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet concerne une demande pour l'installation de nouveaux puits et délimitation de leur aire de protection, de conduite de distribution, de conduite électrique, de réservoir, d'installation d'équipement de traitement et de chemin d'accès;

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur demandé est actuellement utilisé en partie depuis 1920 comme source d'approvisionnement d'eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a réalisé un puits exploratoire sur le lot 1 714 833 et les débits permettraient de réaliser des puits exploitations.

- CONSIDÉRANT QU'** aucun nouveau bâtiment d'élevage n'est autorisé dans la zone où est situé le projet et par conséquent, le projet n'affecte en rien les établissements de production animale;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet est situé dans un secteur boisé et que le terrain a un potentiel agricole de classe 4-PT et 7-TR;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet ne nuit pas à la production acéricole;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité procède depuis des années à la recherche d'eau potable et qu'aucun secteur hors de la zone agricole n'a de potentiel d'exploitation favorable;
- CONSIDÉRANT QUE** le potentiel de recharge de la nappe phréatique à cet endroit est très intéressant étant donné la présence de la forêt et que les terres en culture se trouvent en aval du projet;
- CONSIDÉRANT QUE** les installations de traitement, de distribution et d'emmagasinage de l'eau potable sont déjà présentes;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a le devoir d'être en mesure de fournir l'eau potable en qualité et quantité suffisante pour sa population et ses commerçants;
- CONSIDÉRANT QUE** l'une des plus importantes compagnies de production de jus du Québec est sur le territoire de la municipalité et que sa consommation d'eau est en croissance continue;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité demande à la CPTAQ de lui autoriser une aire de 100 000 m<sup>2</sup> afin d'installer tous ses équipements et que suivant leurs installations d'ici une période de 3 ans, un certificat de localisation sera produit par un arpenteur-géomètre afin de délimiter au minimum l'utilisation réelle des puits qui seront forés;
- CONSIDÉRANT QU'** une aire de protection de 100 m autour de chacun des puits est nécessaire contre tout épandage et arrosage de pesticide, la superficie de la demande est présentement surévaluée, mais sera ramenée à son minimum lorsque les travaux seront terminés, de plus dans les aires de protection la production acéricole des lieux pourra être exercée;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet respecte le règlement de contrôle intérimaire de la MRC;



**CONSIDÉRANT QU'** en vertu des documents déposés à la municipalité, l'ensemble de la demande semble respecter les critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

**EN CONSÉQUENCE,** Il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de déposer une demande d'autorisation au bénéfice de la municipalité à des fins autres que l'agriculture sur les lots 5 265 569, 1 714 833 et 1 714 835 du cadastre du Québec pour une superficie de 100 000 m<sup>2</sup>.

Vote pour : 6

Vote contre :

**16-03-2859**

**PIIA - 1095 rue Principale**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par Monsieur Michel Desmarais à l'égard d'un projet d'agrandissement d'une résidence unifamiliale sur le lot 1 715 459;

**CONSIDÉRANT QUE** les revêtements extérieurs seront en identique à la résidence, soit du bois;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme dans sa résolution CCU-16-02-04, recommande au Conseil municipal d'autoriser l'émission du permis d'agrandissement;

**EN CONSÉQUENCE,** Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'autoriser l'émission du permis d'agrandissement pour la propriété sise au 1095, rue Principale.

Vote pour : 6

Vote contre :

**16-03-2860**

**PIIA - 1111 rue Principale**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par Monsieur Daniel Hachey à l'égard d'un projet de construction d'un bâtiment de quatre logements sur le lot 1 715 460;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'implantation et les plans d'architecte de Marie-Ève Boutin, technologue, datés du 25 janvier 2016, ont été déposés;

**CONSIDÉRANT QUE** les revêtements extérieurs seront en vinyle couleur beige de la compagnie Gentek et en brique couleur Tudor de la compagnie Hanson;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU a adopté la résolution CCU-16-02-04 qui prévoit de recommander au Conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de

construction conditionnellement à l'accomplissement des points suivants :

- Inscrire le niveau du sol projeté sur le plan d'implantation
- Installer un encadrement autour des portes-fenêtres et de la porte de garage.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'autoriser l'émission du permis de construction conditionnellement à l'accomplissement des points suivants :

- Inscrire le niveau du sol projeté sur le plan d'implantation
- Installer un encadrement autour des portes fenêtres et de la porte de garage.

Vote pour : 6

Vote contre :

**16-03-2861**

**Projet intégré - 1111, rue Principale**

CONSIDÉRANT QUE le projet intégré au 1105, rue Principale a été déposé par Monsieur Daniel Hachey à l'égard d'un projet de construction d'un bâtiment de quatre logements, sur le lot 1 715 460;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et les plans d'architecte de Marie-Ève Boutin, technologue, datés du 25 janvier 2016, ont été déposés;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a adopté la résolution CCU-16-02-06 qui prévoit de recommander au Conseil municipal d'autoriser le projet intégré, tel que présenté, et ce, conditionnellement au respect des éléments suivants :

- lorsque les modifications aux règlements d'urbanisme, numéros 2015-204 et 2015-205, entreront en vigueur
- revoir le trottoir menant aux stationnements et la case de stationnement attenante au bâtiment #1105;
- revoir l'emplacement des lampadaires ou la quantité;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'autoriser le projet intégré conditionnellement à l'accomplissement des points suivants :

- revoir le trottoir menant aux stationnements et la case de stationnement attenante au bâtiment #1105;
- revoir l'emplacement des lampadaires ou la quantité.

Vote pour : 6

Vote contre :

**16-03-2862**

**Contrat d'entretien des bornes fontaines**

Il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de donner le contrat d'entretien des bornes fontaines à la compagnie SIMO au montant de 2989.00\$ avant taxes.

16-03-2863

**Phase 2 – Nouvelle source d’eau potable – Secteur McArthur**

Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d’enclencher la phase 2 dans la procédure de recherche en eau potable du secteur McArthur incluant le forage, l’arpentage, les modifications électriques, l’aménagement du site, les systèmes de pompage, les analyses en laboratoires et la supervision de forage, pour un montant maximal de 80 000 \$ montant sera pris à même le surplus accumulé affecté à l’eau potable.

Vote pour : 6

Vote contre :

16-03-2864

**Remplacement de la pompe de distribution #4 à l’usine de filtration**

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d’acheter une nouvelle pompe de distribution pour l’usine de filtration à Danovar inc. au montant de 21 350.00\$ avant taxes, ce montant sera pris à même le surplus accumulé affecté à l’eau potable.

Vote pour : 6

Vote contre :

16-03-2865

**Réparation de la pompe de puisard à l’usine de filtration**

Il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu de réparer la pompe de puisard pour l’usine de filtration pour un montant de 2 153.33\$ avant taxes chez Moteurs électriques et pompes G.T. inc., ce montant sera pris à même le surplus accumulé affecté à l’eau potable.

Vote pour : 6

Vote contre :

16-03-2866

**Achat d’un débitmètre électromagnétique pour le puits Bessette**

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d’acheter un débitmètre électromagnétique pour le puits Bessette au montant de 2358.62\$ avant taxes chez Endress+Hauser, ce montant sera pris à même le surplus accumulé affecté à l’eau potable.

Vote pour : 6

Vote contre :

16-03-2867

**Levée de la séance**

Il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu unanimement de lever l’assemblée puisque l’ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 6

Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 8<sup>eme</sup> jour de mars 2016

Kathia Joseph, OMA  
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

.....  
Secrétaire-trésorière

.....  
Maire